

ndent. Nos charges locales augmentent et nos exportations diminuent. Nos classes ouvrières s'agitent et déclarent la guerre ouverte au capital dans l'intérêt de la cause des travailleurs ; elles sont mécontentes parce qu'elles ne peuvent découvrir la cause réelle de la crise dont elles souffrent, demandant à grands cris de pouvoir participer dans des profits qu'on pourrait presque qualifier d'illusoires, et, cependant incapables de se rendre compte de l'hésitation, de l'impossibilité où se trouvent les patrons d'accéder à ce qu'elles considèrent comme leurs justes demandes et rien de plus.

Pourquoi persisterions-nous dans cette croisade utopiste ? Pourquoi avons-nous coupé les amarres qui nous retenaient à l'ancre, et avons-nous lancé notre bon navire sur un torrent perfide qui nous entraîne malgré nos efforts vers un naufrage imminent. Au nom du Ciel, si nous sommes engagés dans une voie périlleuse, arrêtons-nous tandis qu'il est encore temps. N'allons pas, pour l'amour d'une théorie à la Don Quichotte, fermer nos yeux au fait que notre commerce nous échappe, que la ruine nous menace, et que nous sacrifions nos meilleurs et nos plus chers intérêts à une idée inacceptable.

Il y a des indices que le flot de l'opinion publique subit un changement graduel, et par conséquent convaincant. Je le salue avec satisfaction. Après tout, l'argument qui touche de plus près à la bourse de chacun, est le plus concluant et vaut toutes les théories et toutes les conférences de tous les économistes politiques du monde entier.

Ces lignes éloquentes feront-elles quelquel effet sur les chefs libéraux ; nous en doutons ; mais elles seront comprises des électeurs, c'est l'essentiel.

Si le *National* s'occupait plus des intérêts du Canada, il serait forcé de modifier ses théories sur la balance du commerce et c'est l'un de ses chefs *Stuart Mill*, grand partisan du Libre-Echange et de la balance du commerce qui dit : « Dans les pays pauvres, le législateur a besoin de prendre grand soin des

capitaux du pays ; il ne doit y toucher qu'avec de grandes précautions et il doit favoriser leur accumulation à l'intérieur et leur exportation au dehors. Vol. II, p. 296. »

Ce même auteur, qui est cent fois plus fort contre la protection que M. Cartwright et les libéraux, lesquels ne sont que ses disciples, est obligé de contredire sa thèse quand il parle des pays jeunes et pauvres comme est le Canada. Voici ce qu'il dit à la page 492 du 2nd vol., version française :

Le seul cas dans lequel les droits protecteurs puissent être soutenus, d'après les simples principes de l'économie politique, est celui dans lequel ils sont établis temporairement, surtout chez un peuple jeune et qui grandit, dans l'espoir de naturaliser une industrie étrangère qui par elle-même convient aux conditions dans lesquelles le pays se trouve. Souvent la supériorité d'un pays sur l'autre, dans une branche d'industrie, tient tout simplement à ce que le premier a commencé plus tôt. Il se peut qu'il n'y ait aucun avantage naturel d'un côté, aucun désavantage de l'autre, mais seulement une supériorité actuelle d'habileté et d'expérience. Un pays qui a cette habileté, mais qui manque d'expérience, peut, sous d'autres rapports, être mieux placé pour la production que le pays qui a commencé le premier. D'ailleurs, comme l'a justement remarqué M. Rae, dans toute branche de production, rien n'encourageait mieux le progrès qu'un changement dans les conditions où elle se développe. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que des particuliers introduisent à leur risques, ou plutôt avec la certitude de perdre, une nouvelle industrie dans un pays, et supportent les charges auxquelles il faut se soumettre pour la soutenir jusqu'à ce que les producteurs se soient élevés au niveau de ceux qui fabriquent par tradition. UN DROIT PROTECTEUR MAINTENU PENDANT UNE PÉRIODE DE TEMPS RAISONNABLE, EST SOUTIENIR L'IMPOT LE PLUS CONVENABLE QU'UNE NATION PUISSE ÉTABLIR SUR ELLE-MÊME POUR SOUTENIR UNE EXPÉRIENCE DE CE GENRE. (Principes d'Économie Politique, Vol. II, p. 492, version française.)